

**COMMISSION PERMANENTE
DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

Convocation en date du 11 décembre 2023

SEANCE du 29 janvier 2024

PRESIDENCE : Bertrand BELLANGER, Président du Département

DELIBERATION N° 5.5

**RD 143 - A 150 : Aménagement d'un barreau de liaison - Communes de BARENTIN et de
VILLERS-ÉCALLES - Lancement de la concertation préalable volontaire**

LA COMMISSION PERMANENTE

VU :

- la loi du 2 mars 1982
- la loi du 6 février 1992
- le code général des collectivités territoriales
- la délibération du Conseil départemental n°0.4 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente les propositions de M. le Président entendues après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses 1^{ère} et 3^{ème} parties,

Vu le Code la Voirie Routière,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 120-1, L 121-15-1-3°, L 121-16-1, L 121-17, R 121-19 à R 121-21 et R 123-11,

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2021 décidant d'accepter le principe de la réalisation d'une nouvelle liaison routière entre l'autoroute A 150 et la route départementale 143 sur la commune de BARENTIN ainsi que la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Considérant :

- l'intérêt présenté par ce projet pour le développement de l'activité économique du secteur desservi par la future infrastructure et l'amélioration durable des conditions de circulation et de sécurité sur le réseau routier,
- l'obligation de lancer une concertation préalable du public,

Décide de lancer une concertation préalable volontaire selon les modalités suivantes :

- Durée : 4 semaines, soit du 15 mars 2024 au 18 avril 2024. Une réunion publique se tiendra le 23 mars 2024 de 10 h à 12 h à l'école Pierre Bérégovoy de BARENTIN.
- Support : mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet envisagé, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Des panneaux d'exposition avec plusieurs photomontages de l'aménagement seront installés en mairie de BARENTIN et VILLERS-ÉCALLES et consultables pendant les horaires d'ouverture au public.

Conformément à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement, le dossier de concertation comportera :

- La présente délibération ainsi que celles des communes de BARENTIN et VILLERS-ÉCALLES,
- Un plan de situation,
- Un plan du périmètre étudié,
- Une notice fixant les objectifs et les caractéristiques principales du projet y compris son coût approximatif,
- La liste des communes concernées par le projet,
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement,
- Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées,
- Les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet du département de la Seine-Maritime : www.seinemaritime.fr

L'avis de concertation préalable et volontaire sera inséré dans deux journaux régionaux en page des annonces légales. Il sera également affiché sur le linéaire de l'aménagement et dans les mairies concernées par le projet.

Le recueil des observations et des propositions du public se fera par courriel, par courrier postal et sur les registres papiers disponibles en mairies.

Sont présents : M. Alain BAZILLE, M. Bertrand BELLANGER, Mme Séverine BOTTE, M. Christophe BOUILLON, Mme Pierrette CANU, Mme Chantal COTTEREAU, Mme Louisa COUPPEY, M. Guillaume COUTEY, M. Julien DEMAZURE, M. Jérôme DUBOST, Mme Florence DURANDE, Mme Caroline DUTARTE, M. Christian DUVAL, Mme Catherine FLAVIGNY, Mme Marie FOUQUET, Mme Maryline FOURNIER, Mme Valérie GARRAUD, M. André GAUTIER, Mme Séverine GEST, M. Laurent GRELAUD, Mme Claire GUÉROULT, Mme Christelle GUÉROUT, Mme Florence HÉROUIN-LÉAUTEY, Mme Sophie HERVÉ, M. David LAMIRAY, M. Nicolas LANGLOIS, Mme Nathalie LECORDIER, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Frédéric MARCHE, M. Stéphane MARTOT, M. Dominique MÉTOT, Mme Nadia MEZRAR, M. Joachim MOYSE, Mme Léa PAWELSKI, M. Olivier ROCHE, M. Florent SAINT MARTIN, Mme Cécile SINEAU-PATRY, Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Mme Imelda VANDECANDELAERE

Sont absents :

Sont représentés : M. Nicolas BERTRAND (pouvoir à Mme Claire GUÉROULT), M. Bastien CORITON (pouvoir à Mme Valérie GARRAUD), Mme Tacko DIALLO (pouvoir à Mme Marie FOUQUET), Mme Charlotte GOUJON (pouvoir à M. Guillaume COUTEY), M. Jérôme LHEUREUX (pouvoir à Mme Cécile SINEAU-PATRY),

M. Didier MARIE (pouvoir à Mme Nadia MEZRAR), M. Pascal MARTIN (pouvoir à Mme Nathalie LECORDIER), M. Alexis RAGACHE (pouvoir à Mme Florence HÉROUIN-LÉAUTEY), M. Patrick TEISSÈRE (pouvoir à M. Laurent GRELAUD)

Résultat du vote :

Pour : 48

- M. Alain BAZILLE, M. Bertrand BELLANGER, M. Nicolas BERTRAND, Mme Séverine BOTTE, M. Christophe BOUILLON, Mme Pierrette CANU, M. Bastien CORITON, Mme Chantal COTTEREAU, Mme Louisa COUPPEY, M. Guillaume COUTEY, M. Julien DEMAZURE, Mme Tacko DIALLO, M. Jérôme DUBOST, Mme Florence DURANDE, Mme Caroline DUTARTE, M. Christian DUVAL, Mme Catherine FLAVIGNY, Mme Marie FOUQUET, Mme Maryline FOURNIER, Mme Valérie GARRAUD, M. André GAUTIER, Mme Séverine GEST, Mme Charlotte GOUJON, M. Laurent GRELAUD, Mme Claire GUÉROULT, Mme Christelle GUÉROUT, Mme Florence HÉROUIN-LÉAUTEY, Mme Sophie HERVÉ, M. David LAMIRAY, M. Nicolas LANGLOIS, Mme Nathalie LECORDIER, M. Jérôme LHEUREUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Frédéric MARCHE, M. Didier MARIE, M. Pascal MARTIN, M. Stéphane MARTOT, M. Dominique MÉTOT, Mme Nadia MEZRAR, M. Joachim MOYSE, Mme Léa PAWELSKI, M. Alexis RAGACHE, M. Olivier ROCHE, M. Florent SAINT MARTIN, Mme Cécile SINEAU-PATRY, M. Patrick TEISSÈRE, Mme Florence THIBAudeau-RAINOT, Mme Imelda VANDECANDELAERE

Contre :

-

Abstentions :

-

Ne prennent pas part au vote :

-

<p>Le Président du Département de Seine-Maritime certifie le caractère exécutoire de cette délibération en application de l'article L.3131-1 du C.G.C.T. Délibération reçue en Préfecture le : 02-02-2024 Délibération publiée le : 02-02-2024</p>	<p>Le Président du Département</p> <p>Bertrand BELLANGER</p>
--	--

